



Les Unitaires SNUipp 47 – F.S.U.

169 bis avenue Jean Jaurès
Tel : 05 53 68 01 92
Courriel : snu47@snuipp.fr

47 000 AGEN
Fax : 05 53 48 26 81
Site départemental : <http://47.snuipp.fr/>



Agen, le 7 octobre 2016,

Monsieur le directeur de l'antenne
ESPE d'Agen
156 avenue Jean Jaurès
47 000 Agen

Objet : Modification emploi du temps des fonctionnaires stagiaires

Monsieur le directeur,

Suite à l'audience que nous avons eu avec Mme Delage hier, nous vous demandons la modification immédiate des emplois du temps des fonctionnaires stagiaires le mercredi et pendant les vacances scolaires ainsi que la publication des emplois du temps dans l'hyper planning.

Ces emplois du temps ne respectent pas les ORS des enseignants du premier degré, comme vous l'a déjà indiqué la DRH, Mme Stéphanie Pujos. (qui s'avoue elle-même en difficulté pour assurer la couverture des stagiaires lors de leurs déplacements et pour établir les OM pour leur frais de déplacements)

Les cours positionnés le mercredi, que ce soit le matin ou l'après-midi, posent plusieurs problèmes. Tout d'abord ils remettent en cause l'organisation de la formation qui avait été présentée lors du conseil de formation du 30 juin (binômes le mercredi matin et accompagnement par les PEMF tuteurs certains mercredis après-midi).

Le maintien des cours le mercredi après-midi, même si l'horaire de début a été décalé suite à nos interventions, les arguments avancés pour maintenir cette plage horaire ne sont pas acceptables : non disponibilité d'un professeur, regroupement des M2 étudiants et des PES, problème de maquette....

De plus, même si l'administration a autorisé les stagiaires à quitter leur classe plus tôt le mercredi matin, nous vous rappelons que les distances entre certaines écoles et l'ESPE (plus d'une heure de route) nous semblent trop conséquentes pour permettre aux stagiaires de revenir l'après-midi sur Agen tout en assurant leur sécurité, ou même de pouvoir prendre le temps de déjeuner. Nous leur conseillerons de saisir le CHSCT sur cette question.

Nous vous demandons la publication de l'emploi du temps dans l'hyper-planning ce qui éviterait aux fonctionnaires stagiaires de s'organiser via les réseaux sociaux pour ne pas rater les cours ou se déplacer pour rien !

Nous ne pouvons accepter ce mauvais traitement des fonctionnaires stagiaires dans une année aussi importante que celle de leur titularisation.

Vous sachant attaché à l'organisation d'une formation de qualité, nous ne doutons pas que vous répondrez positivement à notre demande.

Veuillez recevoir, Monsieur le directeur, l'assurance de notre considération.

Anne-Laure Pujos

et

Pour le Secrétariat départemental,
Séverine Tokatlian